LES ANIMAUX PRIS EN CHARGE PAR LA SACPA A PESSAC EN 2024

La SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) assure pour le compte de la Ville de Pessac une mission d'ambulance animalière en contre-partie d'une prestation financière. En cas de signalement, par un particulier auprès de la Police Municiaple, d'un animal errant vivant, blessé ou mort sur le domaine public, la Ville peut décider de faire appelle à la SACPA pour transporter les animaux errants vivants ou blessés auprès de la SPA* de Bordeaux et du Sud-Ouest à Mérignac qui assure les activités de fourrière et de refuge pour le compte de la Ville de Pessac. Les animaux retrouvés vivants ou morts sur le domaine public font l'objet par la SACPA d'une recherche d'identification du propriétaire systématiquement. Les animaux signalés errants mais pourlesquels la SACPA n'a pas pu les retrouver au moment de l'intervention sont déclarés "non pris en charge" dans le tableau ci-dessous.Vous trouverez ci-dessous les chiffres concernant les interventions de la SACPA dans le cadre de ses activités d'ambulance animalière sur l'année 2024 pour le compte de la Ville de Pessac.

*SPA de Bordeaux et du Sud-Ouest, 361 Avenue de l'Argonne, 33700 Mérignac

DATE	CHIEN			CHAT			AUTRE			
	VIVANT	MORT	NON PRIS EN CHARGE	VIVANT	MORT	NON PRIS EN CHARGE	VIVANT	MORT	NON PRIS EN CHARGE	
Janvier	12	1		1	3	1		3		Chevreuil et 2 sanglier
Février	5		2		3		1			1 lapin
Mars	6						2	3		3 herissons, 1 tortue, 1 ragondin
Avril	8		2	1	2			2		Ragondin et canard
Mai	4			2	3			1		Ragondin
Juin	13		1	5	3	1				
Juillet	8			3	6	1		2		1 ragondin et 1 herisson
Août	9			2	4	1				
Septembre	7		2	3	2				1	Sans précisions
Octobre	7			3	3		1			Lapin
Novembre	6			1	1					
Décembre	4		1	1	1			2		1 ragondin, 1 chevreuil

TOTAUX	89	1	8	22	31	4	4	13	1
	98			57			18		